AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92-26-94)

(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)

C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

ABONNEMENT ANNUEL 12 NF

Bulletin Technique N° 23 d'Août 1962 1962-24

TRAITEMENT DU SOL en CULTURES MARAICHERES

La répétition des cultures maraîchères sur un même sol entraîne inévitablement son infestation par des parasites animaux et végétaux contre lesquels il faut intervenir pour limiter les dégâts. Mais cette intervention dépend du parasite à combattre et c'est souvent à cause de la méconnaissance de l'action à entreprendre que des erreurs sont commises et que des traitements s'avèrent inopérants.

Les produits utilisés pour le traitement des sols peuvent être fongicides, insecticides ou nématicides. Quelques uns d'entre eux agissent à la fois sur les parasites végétaux et animaux. Certain possède une action herbicide.

En dehors de ces méthodes chimiques un procédé utilisant la chaleur et principalement la vapeur d'eau, permet d'obtenir un sol pratiquement sain.

1°) Fongicides : Ces produits ont une action contre les champignons de la fonte des semis. Ils sont à base d'Oxyquinoleine, de Pentachloronitrobenzène, de Méthyldithiocarbamate de sodium. de Thirame ou de Manèbe. Le Formol est aussi fréquemment utilisé pour la désinfection des couches et des terreaux.

Il faut aussi savoir que le Formol et le Mathyldithiocarbamate de sodium sont phytotoxiques et qu'il convient de les utiliser au moins quinze jours avant le semis, ou le repiquage.

2°) Insecticides : Ces produits détruisent les insectes et leurs larves aussi bien que les myriapodes vivants exclusivement dans le sol. De très nombreux produits existent dans le commerce. Nous ne citons que les plus couramment utilisés et qui n'ont pas d'incidence reconnue sur le goût et la qualité des légumes. Ils peuvent être appliqués en pleine surface, en localisation ou en enrobage des graines au moment du semis. Ce sont l'Aldrine, le Chlordane, la Dieldrine, l'Heptachlore, le Lindane et le Parathion.

3°) Nématicides : Ces produits sont dirigés contre les anguillules et autres nématodes. Les principaux sont le Dichloropropane-dichloropropène ou D.D., le Dibrométhane, et le Méthyldithiocarbamate de sodium. Ils cumulent plusieurs actions. C'est ainsi que le Méthyldithiocarbamate de sodium est fongicide et herbicide. Le D.D. et le Dibrométhane sont en même temps insecticides.

P 73

.../...

4°) <u>Chaleur</u> : Les spores des champignons, les larves et les oeufs d'insectes, les graines des mauvaises herbes ne résistent pas à des températures comprises suivant les espèces, entre 70 et 90°.

Toutefois, il ne faut pas dépasser 90° pendant 5 à 6 minutes. Au delà, il y aurait stérilisation du sol traité qui deviendrait impropre à la culture pendant un certain temps. Mais jusqu'à cette limite presque tous les organismes de conservation ou de reproduction des parasites sont détruits et les semis faits dans les parcelles traitées se trouvent ainsi préservés.

On utilise en général la vapeur d'eau fournie par des machines à vapeur de petite dimension, chauffées au gaz ou au fuel. La répartition de la vapeur est faite à l'aide de bacs, pour les traitements superficiels (10 à 12 cm) ou avec des herses pour une profondeur de 25 à 40 cm.

On peut reprocher à ce procédé d'être onéreux et lent, mais il a pour avantage de ne laisser aucun résidu toxique dans le sol et pour les cultures maraîchères il reste très intéressant dans les couches et les semis de pleine terre qui n'occupent qu'une surface limitée de l'exploitation.

Le traitement des sols est un facteur important dans la réussite des semis, mais il ne dispense pas de l'emploi de graines saines, ni des traitements sur les organes aériens des plantes qui sont à la merci d'autres maladies et insectes.

J. COURAUT
Contrôleur de la Protection des
Végétaux à DAX (Landes)

Le Contrôleur chargé des Avertissements
- C.ROUSSEL-

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
- J. BRUNETEAU -

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant: L. BOUYX